

### CANISTOP PRÊT À L'EMPLOI

RÉPULSIF LIQUIDE PRÊT À L'EMPLOI,  
CONTRE LES CHIENS ET LES CHATS

#### Composition

Huile de Margosa (CAS : 84696-25-3) : 0,1% m/m  
Géraniol (CAS n°106-24-1) : 0.01% m/m

Base : Aqueuse

**Formulation :** liquide incolore composé d'un puissant répulsif et d'un complexe odorant, qui éloigne les chiens et les chats et les dissuade de gratter ou souiller les bas de portes, les vitrines etc.

#### Application et dose d'emploi

Pour protéger les endroits habituellement souillés, commencer par bien nettoyer les surfaces avec un détergent puis laisser sécher.

Pulvériser ensuite **Canistop Prêt à l'emploi** sur toutes les surfaces à protéger : les seuils de portes, le bas des murs et des vitrines, les sols des garages, les trottoirs etc.

Dose d'utilisation : Utiliser environ 1L de **Canistop Prêt à l'emploi** pour protéger 50m<sup>2</sup>.

Vidanger et essuyer la gâchette puis remettre le bouchon sur le flacon après chaque utilisation. Il est conseillé de porter des gants et de se laver les mains après chaque manipulation.

**Canistop Prêt à l'emploi** agit instantanément grâce à son odeur fortement répulsive pour les chiens et les chats. Renouveler l'opération en respectant un intervalle d'une semaine entre deux traitements.

Conseils : Procéder aux traitements par temps sec et sur des surfaces propres. Pour les traitements en extérieur (vitrines, seuils, trottoirs...), renouveler l'opération en cas de pluie.



#### Référence et conditionnement

Réf. **D4020a** : Flacon de 1 L

#### Précautions particulières

Utilisez les répulsifs avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Ne pas utiliser ce produit pour un autre usage que celui pour lequel il a été créé. Ne pas pulvériser sur les personnes, les animaux et les denrées alimentaires. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Conserver dans le récipient d'origine et ne pas réutiliser l'emballage. Éliminer le produit non utilisé et son emballage souillé conformément à la réglementation locale en vigueur (grand public en déchetterie / professionnels via une filière de collecte des produits dangereux). Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre anti-poison le plus proche. Dangereux, respecter les précautions d'emploi.